

- (iv) des mesures pour l'élaboration d'une plate-forme commune d'action aux niveaux sous-régional, régional, continental et international;
- (v) des mesures pour lutter contre les effets de la politique de déstabilisation de l'Afrique du Sud sur les économies des États de l'Afrique Australe.

Tout en accordant une attention spéciale aux domaines prioritaires ci-dessus, nous réaffirmons la nécessité d'un développement intégré de nos économies, s'appuyant notamment sur le développement concomitant du secteur des transports et communications et de l'industrie afin de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés pour nos pays.

8. L'agriculture, secteur dominant de nos économies, s'est sérieusement détériorée au cours de ces dernières années. La tendance à la baisse de la production et de la productivité de ce secteur, singulièrement dans le domaine de la production vivrière, déjà sensible dès le début des années 70, s'est accélérée de façon dramatique du fait de la sécheresse et des calamités naturelles; cette tendance a été exacerbée par le problème des réfugiés et des personnes déplacées. C'est ainsi que près de la moitié des États membres de notre Organisation se trouve être tributaire de l'aide alimentaire.

9. Nous voudrions exprimer notre profonde gratitude à la Communauté Internationale, notamment au Système des Nations Unies, aux centaines d'Organisations et Agences bénévoles ainsi qu'aux millions de personnes à travers le monde qui ont apporté leur assistance à l'Afrique. Nous réitérons notre appel à la Communauté des donateurs pour qu'elle continue à apporter une aide humanitaire adéquate aux populations des pays touchés. Nous lançons un vibrant appel à la Communauté Internationale, notamment la Banque Mondiale et les Institutions Spécialisées du Système des Nations Unies ainsi qu'aux pays donateurs de canaliser les fonds au titre de la lutte contre la sécheresse et la famine et pour la relance économique en Afrique, par l'intermédiaire des groupements régionaux et sous-régionaux tels que les groupements s'occupant de l'aménagement des bassins des fleuves et de l'exécution de programmes multinationaux dans les domaines de l'agriculture et de la production alimentaire. Nous sommes convaincus qu'une telle assistance directe nous éviterait d'entreprendre d'autres études de faisabilité et de procéder au recrutement et au déploiement de personnel supplémentaire. Le soutien aux programmes et projets en cours déjà élaborés et approuvés par ces mêmes groupements sous-régionaux mettra fin au